



RÈGLEMENT DU PRIX LITTÉRAIRE « CABRI JEUNES »

Prix du Jeune Lecteur Cévenol
ANNÉE SCOLAIRE 2025 – 2026

PRÉAMBULE :

Le Prix Littéraire « Cabri jeunes » est porté conjointement par l'Académie Cévenole, la Ville d'Alès et Alès Agglomération.

À ce titre, un comité d'organisation mixte comprenant des représentants de toutes les structures et de l'Éducation Nationale a été constitué. Le comité d'organisation peut également comporter des partenaires extérieurs, privés, institutionnels ou associatifs.

Le Prix Littéraire « Cabri jeunes » est une émanation du Prix Littéraire du Cabri d'Or, qui récompense *« un ouvrage romanesque, historique, géographique ou social qui met en valeur la région des Cévennes, ses hommes et ses femmes, ses activités, son histoire, sa géographie, ses particularités, son avenir ».*

Il est adossé au Salon du livre de sciences humaines d'Alès, *Passeurs de Livres*.

OBJECTIFS ET INTENTIONS

- contribuer à accroître la maîtrise du langage et du vocabulaire par la lecture, afin de permettre au jeune public de mieux structurer la pensée et l'intelligence, développer le jugement personnel et la capacité à argumenter ;

- inciter à la lecture : donner ou redonner au jeune public le goût de la lecture ; pratiquer différentes activités d'écriture ainsi que d'expression orale ;

- faire du « Cabri jeunes, Prix du jeune lecteur cévenol » un prix cévenol ancré dans le territoire des Cévennes et ainsi encourager l'appropriation d'une culture commune ;

- cibler les établissements scolaires du territoire d'Alès Agglomération, plus particulièrement le public lycéen - la participation étant ouverte de la classe de seconde jusqu'à la classe de terminale, sur la base du volontariat des établissements, quels que soient les niveaux et filières.

Ce projet peut être conduit conformément aux finalités des programmes d'enseignement du français au lycée.

La participation est autorisée pour les centres d'enseignement professionnel tels que les centres de formations à l'apprentissage.

ARTICLE 1 – LE COMITÉ D'ORGANISATION DU CABRI JEUNES

A- Le comité d'organisation est potentiellement composé comme suit :

- membres de l'Académie Cévenole et notamment du Collège « Cabri d'Or »
- membres du Jury du Cabri d'Or
- membres institutionnels, représentants de la Ville d'Alès et d'Alès Agglomération ;
- membres du Festival des Passeurs de Livres
- Représentants de l'Éducation Nationale
- autres membres extérieurs, associatifs ou partenaires privés.

B - Le Rôle du comité d'organisation :

Le comité d'organisation assure le suivi des relations avec les établissements scolaires sur l'ensemble du territoire d'Alès Agglomération et coordonne les actions menées dans le cadre du Prix. Il veille globalement au bon déroulement du Prix sur l'ensemble de l'année scolaire, notamment par :

- le choix des ouvrages sélectionnés pour le « Cabri Jeunes », parmi la sélection des titres ayant concouru au Cabri d'Or en année N-1. Le comité d'organisation est susceptible de faire évoluer ces modalités de sélection par la suite ;
- conjointement avec le Président de l'Académie Cévenole, la réception et le décompte des votes des établissements ;
- la nomination et la remise du Prix « Cabri Jeunes».
- la mise en place, la détermination et la délibération du jury pour le concours d'oralité des lycéens ;
- la recherche des partenariats et la remise de lots aux classes inscrites ;
- la promotion des productions et écrits des lycéens.

ARTICLE 2 – SÉLECTION DES OUVRAGES

Le comité d'organisation sélectionne pour l'année scolaire 2025-2026, quatre ouvrages qu'il estime accessible à un jeune public, parmi la liste des ouvrages ayant concouru au Cabri d'Or en 2024, année N-1.

- *Du même bois* – Marion Fayolle
- *La Constance de la Louve* – Cécile Baudin
- *La Soie et le Fusil – La Tragédie de Thines* – Alexis Blumberg
- *Tronche, Rosépine* – Philippe Curval

ARTICLE 3 – MODALITÉS ET DÉROULÉ DU CONCOURS

Le Cabri Jeunes » se déroule en deux grandes étapes.

A – Choix du Lauréat du « Cabri Jeunes » (étape 1).

● Chaque établissement acquiert a minima un jeu d'ouvrages par classe participante. Les ouvrages doivent tourner parmi les élèves d'une classe.
L'Académie cévenole acquiert un à trois jeux d'ouvrages par établissement, en fonction du nombre de classes participantes.

● Chaque classe doit lire les quatre ouvrages, sans obligation pour tous les élèves de lire tous les ouvrages. La méthode de travail envisagée par le professeur dans la classe est libre. A titre indicatif, les élèves peuvent par exemple produire un avis de lecture¹, ou encore une œuvre artistique, graphique, plastique, inspirée de l'ouvrage.

● À la suite du rendu des « avis de lecture » (sous la forme choisie) par les élèves à leur professeur, chaque classe doit désigner ses 3 œuvres préférées parmi la sélection officielle.

Les modalités sont à définir librement par chaque établissement et par chaque professeur : tables rondes, débats etc.

● Chaque professeur communiquera directement ensuite au comité d'organisation les trois œuvres favorites des élèves de sa classe (classées de 1 à 3 par ordre de préférence) sans nécessité de fournir les « avis de lecture » ou productions.

L'annonce se fera par simple retour du Bulletin de vote préalablement fourni, par courriel à l'attention du Cabri d'Or (***cabridor.ac@gmail.com***) en précisant l'objet, la ou les classes concernée.s, l'établissement, le nom du professeur et les choix de 1 à 3.

La date maximale de retour des votes est arrêtée au 31 mars 2026.

Le comité d'organisation procédera alors à un décompte simple des « voix » pour élire l'auteur « **Lauréat du Cabri jeunes 2026** ». Le résultat de ce vote sera dévoilé le jour du concours d'oralité et de la remise du prix.

B – Le concours d'oralité des lycéens (étape 2).

● Définition du concours d'oralité :

Le concours d'oralité laisse libre cours aux mises en scène et à l'originalité (il peut prendre la forme d'une pièce, ou d'une lecture expressive, etc.).

Il se distingue du concours d'éloquence qui donne lieu à une utilisation d'arguments, de procédés d'écriture, développe une thèse et cherche à convaincre sans aucune dimension d'originalité. *Voir annexes.*

● Les classes produiront sur l'œuvre souhaitée parmi l'un des quatre ouvrages en compétition (au choix : collectivement ou pour certains élèves, individuellement - à la discrétion des élèves avec leur professeur) un support qui prendra la forme d'**une présentation** destinée à être restituée à l'oral uniquement lors d'un « **concours d'oralité** », ceci afin de promouvoir l'oralité d'une part et de veiller d'autre part à l'égalité des chances entre élèves, classes et établissements.

Cette production devra défendre l'œuvre préférée. Elle devra être remise au comité d'organisation le jour du concours d'oralité.

¹ - Par exemple, rédiger un texte de 10 à 15 lignes (exemple police Arial - taille 12) exprimant un avis de lecture (Le texte peut prendre la forme d'une critique argumentative ou d'un texte personnel inspiré par le livre - par exemple, répondre à la question : « qu'avez-vous pensé de ce livre ? »), ou bien rédiger un dialogue, un texte poétique, etc., ou bien produire une œuvre artistique, graphique ou plastique... inspirée de l'ouvrage.

Les prestations orales devront **respecter la limite de temps de 5 minutes**.

● Chaque classe désignera un à trois orateurs qui « diront » (ou liront de façon expressive) leur présentation à l'oral en condition de scène lors du concours d'oralité devant un jury préalablement désigné par le comité d'organisation.

● Le concours d'oralité sera organisé lors du salon du livre des "Passeurs de Livres" à Alès le **vendredi 05 juin 2026 après-midi**.

ARTICLE 4 – RÉCOMPENSES ET VALORISATIONS

A – Le lauréat du « Cabri Jeunes »

L'ouvrage désigné comme lauréat du Prix « Cabri Jeunes » sera celui qui aura obtenu le plus de suffrages ; l'auteur recevra une distinction honorifique.

B – Le concours d'oralité

Le ou les lauréats au concours d'oralité seront désignés par le jury spécifiquement constitué. Selon la diversité des productions attendues à l'occasion de ce concours, le Jury pourra déterminer une ou plusieurs catégories de prix à décerner, auxquels les lycéens pourront concourir. Il établira notamment un podium de 1 à 3.

Les établissements, classes et élèves pourront recevoir un ensemble de lots déterminés, qui sera fonction des partenariats établis et finalisés au cours du premier semestre 2026, auprès des différents acteurs du territoire d'Alès Agglomération.

Le/les gagnants du concours d'oralité proclamés par le jury, recevront un titre distinctif².

ARTICLE 5 – LE CALENDRIER 2025 – 2026

Juin 2025 : Sélection des 4 ouvrages en lice pour le Cabri Jeunes par le comité d'organisation ; annonce aux établissements participant.

Oct/Nov 2025 : acquisition des 4 ouvrages et mise à disposition des ouvrages dans les classes.

Déc 2025 / Février 2026 : production du support ou rédaction du texte personnel ou argumentatif (avis de lecture) dans les classes.

De la rentrée de janvier jusqu'aux vacances de février, organisation libre de tables rondes et/ou de débats dans les classes pour sélectionner l'œuvre préférée.

2 - La distinction pourra également passer par la mise en valeur des écrits de tous les élèves participants, compilés au cours de l'année : les textes écrits par les classes et élèves participant pourront être collectés et diffusés pour en faire la promotion (de manière anonyme).

A titre d'exemples (liste non exhaustive) : Florilège de l'éducation nationale, compilation annales Académie Cévenole, diffusion sur le site internet et les réseaux sociaux du Cabri d'Or et du festival Passeurs De Livres, e.book, ou tout autre moyen de diffusion jugé pertinent (diffusion/promotion d'un film réalisé le jour du concours d'éloquence par exemple).

31 Mars 2026 : du 15 au 31 mars (date butoir), communication par les professeurs du classement des 3 œuvres favorites (classées de 1 à 3 par ordre de préférence) au comité d'organisation (mail du Prix Littéraire).

Début avril, décompte des voix par le comité d'organisation.

D'avril 2026 jusqu'au festival : rédaction par les classes de la « présentation » pour le concours d'oralité, sur une œuvre au choix parmi les 4 ouvrages en compétition. Choix des orateurs (participation sur la base du volontariat et pas plus de trois orateurs par classe). Entraînement à la lecture expressive et/ou à la déclamation.

Du 04 au 06 Juin 2026 - Festival passeurs de livres : concours d'oralité le **05 juin 2026 après-midi** devant un jury et un public constitué des classes engagées, lors du festival des Passeurs de livre ; annonce et/ou remise du prix honorifique du Cabri jeunes.